

Qu'est-ce qu'un pronom démonstratif ?

Un **pronom démonstratif** est un mot qui remplace un nom commun précédé d'un déterminant démonstratif.

Exemple :

- Cette robe est jolie. → Je vais prendre **celle-là**.
- Le pronom démonstratif « celle-là » remplace le nom commun « robe » précédé du déterminant démonstratif « cette ».

Tableau : liste des pronoms démonstratifs

	masculin	féminin	neutre
singulier	celui, celui-ci, celui-là	celle, celle-ci, celle-là	ce, ceci, cela (ça)
pluriel	ceux, ceux-ci, ceux-là	celles, celles-ci, celles-là	

Exemples :

- Cette jupe est celle qui me plaît.
- Le pronom démonstratif « celle » est au féminin singulier.
- Il remplace « cette jupe » qui est aussi au féminin singulier.
- Ce pantalon est celui qui me plaît.
- « Celui » est un pronom démonstratif au masculin singulier.
- Il s'accorde avec « ce pantalon » qu'il remplace.